

L'ECHO EXPRESS DE VILLENTOIS-FAVEROLLES-EN-BERRY



SEPTEMBRE 2025



Rappel : les étangs de Villentrois et Faverolles sont fermés à la pêche depuis le 05 octobre 2025.

Entretien de son trottoir :

Il est demandé à chaque habitant de maintenir son trottoir, son fossé et/ou son caniveau en bon état de propreté, sur toute sa largeur au droit de sa façade et en limite de propriété (affiche jointe).

Elagage :

Suite aux récents événements climatiques sur notre commune, nous vous rappelons qu'il est important de procéder ou de faire procéder à l'élagage des arbres à proximité des lignes téléphoniques ou/et électriques (déclaration en amont à faire auprès d'Enedis afin d'éviter tout accident) ainsi que des voies communales.

Poteau détérioré :

Si vous constatez un poteau ou un câble EDF ou un réseau téléphonique détérioré, nous vous invitons à prévenir les services en mairie.



Rappel Rue du Pigeonnier :

Le sens de circulation a été mis en application depuis le 10 septembre 2025
INTERDIT dans le sens rue de l'Eglise vers route de Veuil.

A Faverolles, deux logements en centre bourg sont disponibles à la location :

- 1- Un grand appartement meublé de 3 pièces environ 80m², situé au 1^{er} étage au-dessus de la mairie, comprenant : cuisine, salle à manger, deux chambres dont une ayant en enfilade, une petite surface mansardée pouvant accueillir un espace de rangement ou de jeu pour un enfant, salle d'eau, WC.
- 2- Un appartement non meublé de 3 pièces environ 70 m², situé au-dessus de l'épicerie, comprenant : une très belle entrée au rez-de-chaussée avec arrivée et évacuation d'eau pouvant servir de buanderie. A l'étage, une cuisine, un salon-salle à manger, deux chambres, une salle d'eau, WC.

Pour tout renseignement et visite, vous pouvez contacter la mairie de Faverolles au 02 54 40 42 11 ou à la mairie de Villentrois 02 54 41 03 70.

Fichier électoral :

Pour la mise à jour du fichier électoral et recevoir les documents, vous devez communiquer à la mairie votre nouvelle adresse postale.

Adressage : Nous vous rappelons qu'il est important de poser votre nouveau numéro de maison en un endroit visible des services de secours ainsi que du facteur et pensez à ôter votre ancien numéro. En cas contraire, votre courrier court le risque de ne pas être distribué. Pour les personnes n'ayant encore pas retiré en mairie leur numéro ainsi que leur certificat d'adressage, il est encore temps de le faire rapidement.



Benne à vêtements :

Depuis le 24 juillet la collecte de vêtements déposés dans les containers prévus à cet effet reprend progressivement. Merci de ne pas déposer de sacs de vêtements à l'extérieur.

Avis aux personnes fragiles :

Les personnes fragiles peuvent se faire connaître en mairie afin de les contacter lors des problèmes dues aux coupures d'électricité, et à la canicule.

Salle d'ass Faverolles :

La salle d'ass est réservée du 13 octobre au 6 décembre pour accueillir les micro-folies ; les autres activités pourront être accueillies à la Salle des Fêtes. (programme joint)

Cérémonie commémorative du 11 novembre 2025

Rassemblement à 9h15 devant la Mairie de Faverolles – dépôt de gerbe aux monuments
Rassemblement à 10h00 devant la Mairie de Villentrois – défilé avec la musique d'Ecueillé, dépôt de gerbe aux monuments suivi du vin d'honneur.



Cérémonie de Sainte-Barbe :

Les pompiers honoreront Sainte-Barbe le samedi 06 décembre lors d'une cérémonie suivie du banquet dont les lieux restent à déterminer. Merci de vous inscrire auprès des pompiers 06.85.01.56.14



A partir du 22 septembre et jusqu'au 31 décembre 2025, le pont sur la D22 sur le Trainefeilles à Faverolles-centre-bourg, sera fermé pour réfection de l'ouvrage. Une déviation sera mise en place.

Par ailleurs, la circulation sur la route du pont du Pont Manqué sera également fermée durant cette période.

Gîtes et chambres d'hôtes : Nous vous rappelons que les gîtes et chambres d'hôtes doivent être déclarés en mairie.

La messe de St François : Elle aura lieu à Faverolles le samedi 31 janvier 2026 et sera suivie comme d'habitude par une collation à la Salle d'@ss puis du repas des aînés.

PROCHAINES FESTIVITES :

 **Vendredi 03 octobre** : Au Saint-Mandé à Villentrois, conférence sur Benjamin Rabier présentée par Monsieur Buron, organisée par la bibliothèque, 14h00 pour les écoles 17h00 pour le public – Gratuit

 **Dimanche 05 octobre** : Fête de l'huitre et des vendanges à partir de 11h00 sur la place de l'Eglise de Faverolles : concert gratuit (participation au chapeau), galettes bretonnes, dégustation huitres et vin organisée par l'Epicerie et 6^e sens

 **Dimanche 10 octobre** : Un soir à l'opéra Eglise de Faverolles-en-Berry à 20h, entrée gratuite, participation libre, petite restauration

✚ **Dimanche 12 octobre** : brocante gratuite organisée par ACS 36 à la halle de Faverolles-En-Berry, à partir de 6h00 – restauration, buvette. Renseignements au 06.69.95.15.20

✚ **Samedi 08 novembre** : concours de belote organisé par US Villentrois Salle St Mandé Villentrois

✚ **Samedi 08 novembre** : Randonnée QUAD ravitaillement dans la matinée du 08 novembre sur la place de l'Eglise de Faverolles, organisée par l'épicerie au profit du Téléthon



10 OCTOBRE 2025
20 h
UN SOIR A L'OPERA
EGLISE DE FAVEROLLES EN BERRY 36600

AIRS ET DUOS CELEBRES
EMILIE MALET - SYLVAIN GUILLOT
ACCOMPAGNES PAR
RUZANA LAURENT - PIANISTE

ENTREE GRATUITE
PARTICIPATION LIBRE
PETITE RESTAURATION

Familles rurales
ASSOCIATION DE FAVEROLLES VILLENTOIS



L'EPICERIE Café
DIMANCHE 5 OCTOBRE 2025
DÈS 11H
FÊTE DE L'HUITRE ET DES VENDANGES FAVEROLLES EN-BERRY
PLACE DE L'EGLISE

CONCERT L'ANTRE D'EUX

DÉGUSTATION
HUITRES,
VINS
& GALETTES
BRETONNES

RESERVATIONS : 06 73 33 67 67
6SENSVILLENTOIS@GMAIL.COM

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



J'ENTRETIENS MON TROTTOIR !

Merci pour votre participation à l'effort collectif et citoyen !

Balayage, désherbage, démoussage...

« Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé et/ou son caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation »

Arrêté du Maire n°P2025/002
Règlement sanitaire départemental article 32

Le Vendredi 03 Octobre 2025
On en parle à Villentrois :
La naissance de la Wachkyrie



à 14 heures pour les scolaires
à 17 heures pour tout public
Salle Saint-Mandé 36600 Villentrois
C'est une entrée GRATUITE
Organisé par la bibliothèque de Villentrois



Dans la continuité du contrat territorial du Bassin versant du Modon, le Syndicat a réalisé des travaux de restauration du Modon dans le Bourg de l'Eglise du village de Villentrois courant juillet. Les interventions réalisées cette année à Villentrois comme dans les autres communes du périmètre du Syndicat ont été rendues possibles grâce à l'acceptation des propriétaires.

Au total, plus de 7 kilomètres de cours d'eau ont été restaurés, 10 kilomètres d'entretien de la ripisylve réalisées, 21 obstacles à l'écoulement supprimés, 4 ponts aménagés rendu franchissables pour les poissons, création de 6 passages à gués et remise dans le lit d'origine du Ruisseau du Chanteclair amont à Luçay le Mâle jusqu'à ses sources.

Pour chaque proposition d'actions de restauration, nous avons fait le choix de consulter, d'accompagner et de laisser décisionnaire chaque propriétaire des parcelles situées dans le périmètre des zones de travaux. Cette démarche reste toutefois unique dans le département de l'Indre. Après 5 années de travaux réalisés sur les communes de Luçay-le-Mâle, Villentrois, Faverolles-en-Berry et Lye on peut constater trois bénéfices pour le bassin versant du Modon :

- 1) **La libre circulation des sédiments et des poissons :** Les secteurs qui ont été restaurés présentaient un obstacle à l'écoulement tous les 900 mètres, avec des fonds vaseux et surchargés en sédiments. La suppression de ces obstacles, additionné avec les recharges granulométriques, et d'enrochements avec de gros blocs ont permis de recréer une dynamique et une diversification des écoulements. Une vidéo est disponible sur **You tube : DES COURS D'EAU EN PLEINE FORME**, elle vous apportera des informations complémentaires.
- 2) **La présence de la truite fario et du vairon :** Les différentes recharges granulométriques ont permis à la truite fario et au vairon de pouvoir assurer de nouveau leur cycle de reproduction. L'apport granulométrique était indispensable pour ces deux familles de poissons qui déposent principalement leurs œufs sur des fonds caillouteux dans des eaux vives. Chaque année, environ 50 frayères à truites fario sont inventoriées sur le Bassin versant du Modon souvent dans des zones de travaux ou à proximité. Le nombre de truites fario augmente chaque année, par exemple à l'ouverture de la pêche en 2025, plusieurs pêcheurs ont capturé autant de truite arc en ciel que de truites fario. Parmi les truitelles et truites fario pêchées, la plus belle prise adulte a été cette année de 52cm.
- 3) **La limitation d'évaporation du Bassin versant du Modon :** Le fait d'avoir supprimé les eaux stagnantes et de reméandrer le cours d'eau dans son lit actuel sur plusieurs kilomètres a limité l'impact d'évaporation du cours d'eau. Avec les changements climatiques et les forts épisodes de chaleur, le Modon, le Trainefeuilles et le Ruisseau des Caves s'exposaient chaque année à des restrictions plus contraignantes des usages de l'eau. Le reméandrage effectué dans la plupart des secteurs ont permis de préserver la ressource en eau.

L'été 2025 aura été marqué par une longue sécheresse. Tous les Bassins versants du département de l'Indre ont été placés en alerte sécheresse ou en crise sauf **le Bassin Versant du Modon**. En effet, Le Modon et ses affluents sont restés pendant tout l'été seulement en vigilance sécheresse. Pour plus de renseignements, le site internet **VigiEau** permet de suivre l'évolution par commune.

La vigilance sécheresse est un stade indicatif, aucune restriction sur l'utilisation de l'eau n'est imposée, il est seulement conseillé d'adopter des réflexes économes sur l'usage quantitatif de l'eau. La pêche à la truite est restée ouverte sans interruption.

Concernant, les barrages qui alimentent un bief par exemple celui des Dabinières et celui du Moulin Audin à Villentrois, le Syndicat n'a pas vocation à proposer aux propriétaires des travaux de suppression. Le maintien en eau des deux biefs permet de favoriser la biodiversité, de préserver le patrimoine et la vie piscicole. Ils permettent également aux propriétaires de la rue des Marins et du Bourg du Château d'arroser les jardins. Cet usage existe depuis de nombreuses générations. Il n'y aura pas non plus de suppression de barrages qui alimentent un bief à Lye et à Couffy.

Enfin, dans un avenir, à court et à moyen terme, le Syndicat devra se focaliser sur deux priorités dans le prochain accord de territoire.

Première priorité, la réalisation de travaux de restauration de la Tourmente à Ecueillé et de l'Indrois Amont à Préaux. La communauté de communes de Loches sud Touraine a réalisé des travaux de restauration de la Tourmente et de l'Indrois dans les communes de l'Indre et Loire. Il restera la partie amont à réaliser par le Syndicat pour le département de l'Indre.

Seconde priorité, la prévention des inondations. Les bassins versants du Modon, de la Tourmente et de l'Indrois Amont disposent dans leur statut de la compétence prévention inondation. Des aménagements adaptés seront nécessaires pour lutter contre les phénomènes hydrologiques de grande ampleur.

La crue record de Pâques 2024 nous a prouvé que le territoire n'était pas préparé pour un tel phénomène. Il pourrait être envisagé de créer des aménagements qui aideront le cours d'eau à dévier une partie du surplus d'eau dans des zones tampons (des parcelles boisées, des prairies ou friches). L'amont du village de Villentrois dispose de parcelles à fort potentiel pour étaler de grandes quantités d'eau.

Les habitations les plus vulnérables en aval seraient ainsi mieux protégées. Une réflexion avec d'autres solutions d'aménagements devront être étudiées en concertation avec les parties prenantes notamment au Village de Faverolles-en-Berry au niveau du Ruisseau des Caves.

Enfin, l'ancien plan d'eau des Forges à Luçay-le-Mâle traversé par le Modon ne dispose d'aucun aménagement de préventions des inondations. Pourtant en période de fortes précipitations ce sont plusieurs hectares d'eaux qui sont captés et stockés temporairement.

Les prochaines années s'annonceront importantes en projets pour continuer la prévention des conséquences du changement climatique. Le maintien du dialogue et de la concertation seront essentiels associé à une approche constructive avec les élus, les propriétaires, des partenaires techniques, les financiers et les associations.

Romarc BOUVARD